

MAIRIE DE MAILLY LE CAMP

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2019

Le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Claude, Maire de Mailly Le Camp

Membres présents : GUILLEMAILLE Philippe - AUZOUX Agnès- FOY Virginie- MORETTI Angelo- BOURG Dominique- REMY Laurence - TRIBOU Arnaud - VERLOO Valérie – MENESTREL Veroniqua

Membres absents excusés :

CYPRIEN-DAUTHEL Catherine ayant donné pouvoir à ROBERT Jean-Claude

HUGUIER –FEUCH Bertrand ayant donné pouvoir à VERLOO Valérie

GUILLEMAILLE Lucie ayant donné pouvoir à GUILLEMAILLE Philippe

Membres absents non excusés : DOS SANTOS Sophie – PAUL Régine

Secrétaire de séance : FOY Virginie

la majorité des membres étant présente, la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

Vote du budget primitif

A l'unanimité, vote le BP 2019 de la commune en maintenant les taux 2018 des taxes comme suit :

Taxes	Taux communaux	Taux moyens communaux au niveau départemental
Taxe d'habitation	18.40 %	25.64 %
Taxe sur le foncier bâti	11.00 %	21.50 %
Taxe sur le foncier non bâti	8.24 %	20.96 %
C.F.E.	15.06 %	

Vote des subventions

Le conseil municipal alloue aux associations les subventions suivantes :

Associations	Montant 2019	Associations	Montant 2019	Associations	Montant 2019
Amicale des écoles	800	AFR CLSH	700	Association ¼ mai 1944	180
Transport piscine	700				
A.D.M.R.	500	Football club de Mailly	1750	Dynamome	50
Amicale des sapeurs pompiers	180	Gymnastique volontaire	180	ADEVAL	50
AFR club couture	180	Tennis club champenois	470	AFR danse de salon	180
AFR -section scrabble	180	Moto club de Mailly	180	Croqueurs de pommes	50
AFR- section yoga	180	Club philatélique d Mailly	180	Tennis de table d'arcis	50
ARF Club féminin	180	Cyclo club de Mailly	180		
AFR club loisirs & amitiés	180	Comité d'entente des anciens combattants	180		
Un nouveau monde	230	un nouveau monde (projet ados si renouvelé en sept 2019)	1000		

Programme d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, détermine le programme d'investissement consistant en :

- 1- Toiture de l'école maternelle
- 2- Travaux de voirie rue du général De Gaulle
- 3- Travaux de requalification de la place
- 4- Travaux gendarmerie (étude)
- 5- Travaux ensemble immobilier Mon Logis
- 6- Rénovation court de tennis (avec grillage)
- 7- Clôture cimetière

Tarifification

A/ Périscolaire

Le conseil municipal fixe à compter de la rentrée de septembre 2019 les tarifs périscolaires comme suit :

- Pour la cantine

Repas enfants de la commune	4.85 €
Repas enfants extérieur	6.15 €
Repas enseignants, personnel	4.05 €

- Pour la garderie (forfait) :

	Enfants de Mailly	Enfants extérieur
Garderie du matin	1.85 €	2.25 €
Garderie du soir	1.65 €	2.25 €

B/ Concessions

Le conseil municipal fixe le montant des différentes concessions communales comme suit :

	Carré des concessions (inhumations)		Espace cinéraire (cavurne ou case)	
	anciens prix	nouveaux prix	anciens prix	nouveaux prix
Concession trentenaire	150 €	200 €	900 €	950 €
Concession cinquantaire	250 €	300 €	1000 €	1050 €

C/ Locations des Salles

1/ Salle du Jard

Pour toutes les demandes de réservation de la salle du Jard présentées à compter du **1^{er} avril 2019**,

Le conseil municipal décide que les tarifs de location de la salle du Jard seront appliqués comme suit :

	Week- end ou 2 jours consécutifs	journée	½ journée
Personnes de la commune	300	150	75
Personnes de l'extérieur	500	275	150

Les autres tarifs (estrade, nettoyage, Vaisselle...) restent inchangés

2/ Salle du stade

Pour toutes les demandes de réservation de la salle du Jard présentées à compter du **1^{er} avril 2019**,

Le conseil municipal décide que les tarifs de location de la salle du stade seront appliqués comme suit :

	Week- end ou 2 jours consécutifs	journée	½ journée
Personnes de la commune	200	100	50
Personnes de l'extérieur	350	175	75

Les autres tarifs (nettoyage, Vaisselle...) restent inchangés

Recrutement d'un contrat aidé pour la crèche

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Mission locale pour la conclusion d'un contrat PEC avec une prise en charge du traitement brut à hauteur de 50 % pour la micro-crèche.

Renouvellement du marché de fourniture de gaz naturel

Après présentation de l'analyse des offres,

Le conseil municipal retient la proposition présentée par ANTARGAZ.

Il autorise M le Maire à signer le marché de fourniture de gaz naturel à prix ferme pour 2 ans à compter du 1er juin 2019 et toutes pièces s'y rapportant et de procéder aux démarches de résiliation auprès du fournisseur actuel.

Achat standard téléphonique

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à l'acquisition et l'installation d'un standard téléphonique, de 4 postes Alcatel et d'un onduleur de secours 105W/1H pour un montant HT de 4.635,28 € soit 5.562,34 € TTC.

Décide de souscrire un contrat de maintenance annuelle sur 5 ans pour 302.47 € TTC.

Inscrit au budget 2019 les crédits nécessaires.

Création d'une régie spécifique pour la crèche

Le conseil municipal instaure à compter du 29 avril 2019 une régie pour l'encaissement des frais de garde de la micro-crèche communale

Avenant au contrat de fourniture de repas

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de fourniture de repas pour la fourniture de repas pour la micro-crèche

Questions diverses

Le déménagement des classes de maternelle et de la garderie en vue des travaux de rénovation de la toiture est prévu le mercredi 22 mai. Monsieur le Maire se rapprochera des responsables du centre aéré pour l'organisation des mercredis sur la période scolaire le temps des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22 h 30 mn

Vu par Nous, ROBERT Jean-Claude, Maire de MAILLY LE CAMP
pour être affiché le 04 avril 2019 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Jean –Claude ROBERT